

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE L'ANNONCIATION**25, RUE PRINCIPALE SUD****L'ANNONCIATION (QC) J0T 1T0**

TÉL.: 275-2929 FAX: 275-3676

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

À une séance d'ajournement du Conseil de la Municipalité du Village de L'Annonciation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances du Conseil, Lundi, le 7 octobre 2002 à 19:30 heures à laquelle sont présents le maire, M. Jocelyn Séguin et les conseillers suivants : M. Marcel Rochon, M. Normand Gravel, M. Yves Sigouin, M. Jean-Pierre Bilodeau et Mme Lise Bélanger, formant quorum sous la présidence du maire M. Jocelyn Séguin.

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Mlle Lise Cadieux, est aussi présente.

*******COPIE DE RÉOLUTION*******

PROJET DE DÉVIATION DE LA ROUTE 117 À L'ANNONCIATION :
PROJET DE TRACÉ ET PROJET DE PROTOCOLE D'ENTENTE

M. le maire Jocelyn Séguin déclare avoir un intérêt personnel dans le présent dossier résumé en titre, du fait qu'il est propriétaire de terrains dans le secteur concerné par le tracé de contournement de la Route 117 au niveau de L'Annonciation; M. Séguin se retire de toute discussion et décision concernant ce dossier.

NOTE : La mairesse suppléante, Mme Lise Bélanger, préside la séance.

RÉSOLUTION 326-2002.10.07
PROJET DE DÉVIATION DE LA ROUTE 117 À L'ANNONCIATION :
PROJET DE TRACÉ ET PROJET DE PROTOCOLE D'ENTENTE

CONSIDÉRANT : que le Ministère des Transports du Québec a soumis à la Municipalité, en date du 4 octobre 2002, un nouveau plan relatif au projet de déviation de la Route 117 à L'Annonciation, tel plan portant le numéro 20-6575-8619;

CONSIDÉRANT : que le Conseil de la Municipalité a adopté la résolution numéro 366 lors de la séance ordinaire du 9 octobre 2001, laquelle traitait d'un plan projet de contournement;

CONSIDÉRANT : qu'une correction importante a été apportée au plan en ce qui touche le dessin de l'entrée Sud du contournement, conformément à la résolution numéro 102 du 12 avril 1999 du Conseil de la Municipalité;

CONSIDÉRANT : que ce plan prévoit un échangeur étagé et des sorties pour l'accès direct au centre du village;

CONSIDÉRANT : que la Municipalité a entrepris des pourparlers avec le Ministère des Transports du Québec afin que celui-ci contribue financièrement à revitaliser le centre du village pour contrer certains effets négatifs que produira le contournement du noyau urbain;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Bilodeau, appuyé par M. le conseiller Yves Sigouin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT: que le Conseil de la Municipalité du Village de L'Annonciation :

- *abroge la résolution numéro 366 adoptée lors de la séance ordinaire du 9 octobre 2001;*
- *approuve le plan projet que le Ministère des Transports du Québec a soumis à la Municipalité en date du 4 octobre 2002 portant le numéro 20-6575-8619 et ce, conditionnellement à la signature d'un protocole d'entente entre la Municipalité et le Ministère des Transports du Québec visant la revitalisation du centre du village et d'un accès au centre du village via la montée Marois, tel protocole :*
 - *devant faire l'objet du plus large consensus possible dans la population de L'Annonciation,*
 - *devant s'harmoniser avec la réalisation de l'ensemble des travaux projetés par la Municipalité dans le centre du village,*
 - *devant être signé entre les parties le plus tôt possible en 2003 après la conclusion du rapport de l'audience publique sur le projet de déviation;*

*que le préambule de la présente
résolution en fasse partie intégrante.*

Adoptée.

*Copie certifiée conforme
donnée à L'Annonciation
ce 8^e jour d'octobre 2002*

Lise Cadieux
Lise Cadieux,
*Secrétaire-trésorière
et directrice générale.*

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE L'ANNONCIATION

25, RUE PRINCIPALE SUD

L'ANNONCIATION (QC) J0T 1T0

TÉL.: 275-2929 FAX : 275-3676

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du Village de L'Annonciation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances du Conseil, Mardi, le 9 octobre 2001 à 19:30 heures à laquelle sont présents le maire, M. Jocelyn Séguin et les conseillers suivants : M. Marcel Rochon, M. Normand Gravel, M. Yves Sigouin, M. Jean-Pierre Bilodeau, Mme Lise Bélanger et Mme Danielle Paradis, formant quorum sous la présidence du maire M. Jocelyn Séguin.

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Mlle Lise Cadieux, est aussi présente.

*******COPIE DE RÉOLUTION*******

VOIE DE CONTOURNEMENT DE LA ROUTE 117 AU NIVEAU DE
L'ANNONCIATION : PROJET DE TRACÉ DE LA MONTÉE MAROIS

M. le maire Jocelyn Séguin déclare avoir un intérêt personnel dans le présent dossier résumé en titre, du fait qu'il est propriétaire de terrains dans le secteur concerné par le tracé de contournement de la Route 117 au niveau de L'Annonciation; M. Séguin se retire de toute discussion et décision concernant ce dossier.

NOTE : *La mairesse suppléante, Mme Lise Bélanger, préside la séance.*

RÉSOLUTION 366-2001.10.09

VOIE DE CONTOURNEMENT DE LA ROUTE 117 AU NIVEAU
DE L'ANNONCIATION :
PROJET DE TRACÉ DE LA MONTÉE MAROIS

CONSIDÉRANT : que le Ministère des Transports du Québec a soumis à la municipalité un plan projet portant le numéro 20-6575-8619, feuillets 1 et 2, concernant le tracé de la Montée Marois en vue du contournement de la route 117 au niveau de L'Annonciation;

CONSIDÉRANT : que, par sa lettre du 24 septembre 2001, M. Gilles Bellefeuille, ingénieur mandaté par la municipalité pour l'étude de ce projet, recommande l'acceptation de cette proposition même si elle comporte de légères différences avec notre proposition;

CONSIDÉRANT : que M. Bellefeuille suggère par contre de maintenir la pause-descente tel que prévu au tracé d'origine et compte tenu que cette pause-descente constituerait un attrait touristique important suite au contournement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Normand Gravel, appuyé par M. le conseiller Yves Sigouin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT : que le Conseil de la Municipalité du Village de L'Annonciation accepte le plan projet numéro 20-6575-8619, feuillets 1 et 2, concernant le tracé de la Montée Marois en vue du contournement de la route 117 au niveau de L'Annonciation, avec l'ajout de la pause-descente contenu au plan proposé par la municipalité;

que l'approbation de ce plan projet soit conditionnelle à son approbation par la population (les électeurs) lors de la tenue d'une assemblée publique de consultation.

Adoptée.

*Copie certifiée conforme
donnée à L'Annonciation
ce 8^e jour d'octobre 2002*

Lise Cadieux

*Lise Cadieux,
Secrétaire-trésorière
et directrice générale.*

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE L'ANNONCIATION
25, RUE PRINCIPALE SUD
L'ANNONCIATION (QC) J0T 1T0
TÉL.: 275-2929 FAX : 275-3676

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du Village de L'Annonciation, tenue au lieu et heure ordinaires des séances du Conseil, Lundi, le 12 avril 1999 à 19:30 heures à laquelle sont présents le maire, M. Jocelyn Séguin, et les conseillers suivants: M. Marcel Rochon, M. Normand Gravel, M. André Berthelette, Mme Lise Bélanger et Mme Danielle Paradis formant quorum sous la présidence du maire M. Jocelyn Séguin.

La secrétaire-trésorière, Mlle Lise Cadieux, est aussi présente.

*****COPIE DE RÉOLUTION*****

RÉSOLUTION 102-99.04.12

PROJET DE DÉVIATION DE L'AGGLOMÉRATION DE L'ANNONCIATION :
APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF DU TRACÉ

M. le maire Jocelyn Séguin et M. le conseiller André Berthelette déclarent avoir un intérêt personnel dans le présent dossier soumis à leur étude et, par conséquent, ils se retirent de la discussion et de la décision s'y rapportant;

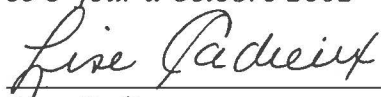
Il est proposé par Mme la conseillère Danielle Paradis, appuyée par M. le conseiller Normand Gravel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT: que, pour faire suite au contenu de la résolution numéro 27 adoptée par le Conseil municipal à la séance du 27 janvier 1997, le Conseil de la Municipalité du Village de L'Annonciation approuve l'avant-projet définitif du tracé relatif à la déviation de l'agglomération de L'Annonciation identifié au plan transmis par le Ministère des Transports, avec sa lettre du 12 février 1999, tel plan portant le numéro TA-98-65-7506 daté du 17 décembre 1998, numéro de projet 20-6575-8619;

que le Conseil municipal demande au Ministère des Transports de revoir le profil de la courbe pour l'entrée Sud du Village pour augmenter les facilités d'accès.

Adoptée.

Copie certifiée conforme
donnée à L'Annonciation
ce 8^e jour d'octobre 2002



Lise Cadieux,
Secrétaire-trésorière
et directrice générale.